

Le Conseil Municipal s'est réuni le 31 octobre 2014 à 20h30. Le Maire et tous les conseillers étaient présents à l'exception de Mme Jacqueline Chevallet excusée et ayant donné pouvoir à Mme Martine Rioux.

Rectificatif de l'ordre du jour :

Monsieur le maire demande que l'ordre du jour soit modifié en y ajoutant le sujet « Concessions cimetière ».

Concession cimetière :

Mme Jeanne-Marie Pothier explique la procédure de reprise des tombes abandonnées qui a débuté en Juillet 2011. 46 tombes étaient à ce moment là, en état apparent d'abandon et cela a donné lieu à la recherche des ayants droits. 8 personnes se sont manifestées pour conserver les tombes. 38 tombes ont donc été nettoyées par les employés municipaux et à ce jour la mairie prend la délibération pour que la reprise de concessions de ces tombes soit effective. Une des tombes sera conservée par la mairie pour faire face aux besoins ponctuels des familles et une autre dans le but de conserver un passage. Ces concessions pourront être acquises au tarif de 122,00 € pour une tombe simple et 305,00 € pour une double. Les réservations peuvent déjà être prises. L'achat d'une concession a une durée de 30 ans.

Bilan camping :

M. Philippe Gilibert a fait le bilan sur l'activité du camping municipal pour la saison 2014. Par rapport à 2013 on constate une baisse de fréquentation sur les emplacements de -21 %. La tendance est inversée pour les chalets avec une augmentation de +20% et +63% sur les réservations des mobile-homes.

Point information sur le stade Le Roudey :

A la fin du dernier mandat une demande de DETR avait été faite pour la réhabilitation du terrain de foot du Roudey. 20% sont aujourd'hui obtenus par ce biais. D'autres aides pourront être obtenues notamment au niveau de la Fédération Nationale de foot Ball. Les demandes sont en cours.

Contrats photocopieurs :

Le budget actuel pour les photocopieurs est de 1321 € HT par trimestre pour un photocopieur couleur à la mairie et un photocopieur noir et blanc à l'école.

Le prix proposé pour un nouveau contrat pour 2 photocopieurs couleurs serait de 1212 € HT par trimestre. Le Conseil Municipal décide d'opter pour ce nouveau contrat pour les 2 photocopieurs couleurs.

Taxe d'aménagement :

Le Conseil Municipal décide de laisser le taux de cette taxe à 1 % pour les 3 ans à venir. Celui-ci correspond au minimum.

Droit de Préemption :

Les biens cadastrés n° G554 et G550 sont en vente : Le Conseil Municipal décide de les laisser libre à la vente.

Le bien cadastré n° G331 est aussi laissé libre à la vente par Le Conseil Municipal.

Questions diverses :

Dévis éclairage de l'église : La Sté Courteix a transmis un devis pour changer l'éclairage de l'église dont certaines lampes ne sont pas adaptées et grillent fréquemment. 10 éclairages avec lampes allogènes seraient remplacés par des éclairages à led pour un montant de 6 854,50 € HT. Le devis est accepté par le Conseil Municipal.

Déplacement des élèves de l'école primaire à la piscine : L'école primaire demande l'accord de la Mairie pour se rendre à la piscine de St Flour. Le coût serait de 1520,00 € de transport. Le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette demande.

Appartement de fonction pour le principal du collège : M. Patrice Douix soulève l'idée de revoir ce logement étant donné qu'il n'est actuellement pas occupé de façon à ce que celui-ci ne soit pas un frein pour la venue des futurs principaux.

Haie plantée lors du remembrement : M. Patrice Douix suggère que soit fait un petit entretien de ces haies notamment la remise en place de tuteurs.

Rencontre des acteurs économiques du secteur : Une réflexion sur ce sujet est engagée pour organiser cette rencontre.

Aménagement d'un atelier supplémentaire à Plagne : la réflexion sur ce sujet se poursuit.

Travaux toiture au Moulin du Bos : les travaux commenceront en novembre.

Livret d'accueil pour les nouveaux arrivants : M. Philippe Gilibert se charge de la rédaction de ce livret et le soumettra à l'ensemble du Conseil Municipal. Il fait aussi état de l'avancement du projet sur les plaques de signalisation des rues (recensement des plaques dans le bourg, attente de devis...).

CCAS : Monsieur le Maire informe que les permanences du CCAS ont été déplacées aux mêmes horaires que ceux de l'Assistance sociale. Les services de la banque alimentaire seront mis en place prochainement.